

Impôts fonciers

Le député de Mississauga a ensuite prétendu que la proposition fausserait les programmes de logement à loyer; cette inquiétude est bel et bien fondée. Mais je ne pense pas que le gouvernement se soit ingénié à étudier cette conséquence. Je suis toujours étonné par la capacité d'absorption du gouvernement devant des propositions de ce genre.

Il y a quelques années, le chef de l'opposition (M. Stanfield) proposa l'indexation de l'impôt sur le revenu personnel. Le ministre des Finances (M. Turner), dans un discours prononcé à Truro, déclara que c'était impossible. Il revint ensuite sur ses propos et effectua une rétractation digne de la retraite de Russie par Napoléon. En moins de rien cette proposition fut adoptée.

M. Francis: Le député permettrait-il une question?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Grenville-Carleton autorise-t-il une question?

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, si je le peux j'en donnerai le temps après mes observations.

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, le ministre des Finances, qui est également mon voisin, et le premier ministre (M. Trudeau) ont déclaré qu'une politique des revenus était peut-être le pire qui puisse arriver au Canada. Mais que constatons-nous dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto, et que trouverons-nous dans le *Journal* d'Ottawa demain? Les premiers jalons d'une politique des revenus. C'est une autre retraite, mais peut-être une retraite qui vient trop tard.

Rien de plus facile que de faire surgir des obstacles devant la motion du député de Parkdale. Elle soulève des difficultés administratives, des difficultés de tout ordre même. Mais il faut bien comprendre que dans cette heure réservée aux initiatives parlementaires le député de Parkdale ne nous demande pas de voter une loi. Tout ce qu'il demande au gouvernement—et tous les députés sont censés avoir le sens de la fraternité—c'est d'étudier l'applicabilité de sa suggestion.

J'espère que nous n'en sommes pas encore au point où les membres du gouvernement devront récuser les termes d'une motion de ce genre. Même si elle n'est pas appliquée dans le prochain budget du ministre, je me tiendrai pour satisfait si cette idée, comme d'autres qui ont été proposées par des députés de tous partis, est un jour adoptée sous une forme ou sous une autre par le gouvernement.

La sagesse nous impose, madame l'Orateur, de tenir compte de deux choses. Il est difficile bien sûr d'acheter une maison. Mais là n'est pas la question, et je ne pense pas que le député de Parkdale en ait fait l'objet de sa motion. Il devient de plus en plus difficile à beaucoup de gens d'entretenir leur maison. Beaucoup de bénéficiaires de la pension de vieillesse bien sûr n'ont pas de maison, mais nous connaissons tous les difficultés de ceux qui en ont. Les locataires se voient imposer une augmentation de loyer à chaque renouvellement de bail. Les baux compor-

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

tent des clauses de révision qu'on n'avait jamais vues auparavant. De véritables chefs-d'œuvres! C'est à cela que pensait le député de Parkdale quand il a présenté sa motion.

Le gouvernement a peut-être beaucoup à apprendre des simples députés. Le député de Parkdale est devenu un simple député, il en est très fier et il joue très bien son rôle.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est à ses collègues les simples députés, qui parfois font eux aussi un excellent travail, qu'il appartient de demander au gouvernement d'étudier cette motion. Examinons en l'applicabilité ouvertement, comme le demanderait le vote de résolution. Il ne faut pas perdre de vue les difficultés éprouvées par beaucoup de nos concitoyens, puisque certaines des nôtres viennent d'être réglées.

● (1750)

A mon avis, nous devrions bien réfléchir avant de rejeter la motion, car certains semblent penser que nous allons, de fait, la rejeter ou l'étouffer. J'espère que nous ne le ferons pas parce qu'à mon avis, le député de Parkdale (M. Haidasz) l'a présentée avec beaucoup de bonne foi. Je l'en félicite et je l'appuie. Je sais que les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient le principe qu'il veut faire valoir.

M. Francis: Madame l'Orateur, au cours de mes observations tout à l'heure, j'ai dit que les députés de l'autre côté appuyaient la motion. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) est intervenu et j'ai eu l'impression qu'il me trouvait injuste. J'aimerais maintenant lui demander s'il appuie ou non la motion?

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, je ne pensais pas que mon discours endormirait le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Je tiens à lui assurer que j'appuie la motion.

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Madame l'Orateur, j'aimerais profiter du temps qui reste pour appuyer l'excellente proposition que renferme la motion du député de Parkdale (M. Haidasz). Il s'agit d'une exemption très valable qu'on aurait dû accorder au Canada il y a bien des années. Je félicite le député de sa proposition. Pourquoi ne devrait-il pas y avoir une exemption pour des dépenses essentielles?

La motion favoriserait aussi le régime fiscal municipal parce qu'elle encouragerait les contribuables à payer leurs taxes rapidement afin d'obtenir l'exemption, parce que les taxes impayées ne seraient pas admissibles à l'exemption fédérale.

Si le gouvernement ne laisse pas adopter cette motion aujourd'hui, je prédis qu'il présentera une motion similaire dans un proche avenir. Peut-être même que ce principe sera inscrit dans le prochain budget, et j'espère qu'il le sera.